

Tout ce qu'il faut savoir sur le Système d'identification du bétail et de contrôle de l'abattage

Les points essentiels :

- 1- Depuis 2013 le MARNDR a mis sur pied un système d'identification du bétail
- 2- L'identification des bœufs par des boucles d'oreille et un carnet de vaccination a permis de diminuer drastiquement le vol du bétail et de jeter les bases d'un programme de traçabilité.
- 3- Au mois de juin 2016 l'objectif d'identifier 80% des 1.2 millions de bovins du pays a été atteint. Plus d'un million de têtes de bovins avaient été identifiées. **Au 9 avril 2018, le nombre d'animaux documentés dans la base de données informatisée étaient de 957 570, appartenant à 399 721 éleveurs. Au cours de l'année 2017 se sont environ 15 000 nouveaux animaux qui sont été identifiés chaque mois**
- 4- Ce système est autofinancé par les cotisations des éleveurs qui mobilisent plus de 1000 agents vétérinaires communautaires. ·
- 5- Le système des « laissez-passer » pour le contrôle du mouvement des animaux a été unifié.
- 6- Le MARNDR a Mis en place un système de contrôle sanitaire de base qui couvre 75 % des 300 points d'abattage de bovin du pays.

Les enjeux

- La production et la commercialisation des bovins et de la viande de bœufs constituent l'une des premières activités agricoles du pays (150 à 200 millions de dollars américains de chiffre d'affaire annuel) et concernent directement de 500 000 à 600 000 exploitations agricoles familiales, qui élèvent 1,2 à 1.3 millions de bovins;
- La question de la sécurité du bétail est mentionnée par les éleveurs comme l'une des contraintes majeures pour le développement de cette filière. En effet, depuis tantôt une dizaine d'années, on assiste à une généralisation du vol de bétail, particulièrement des bovins. Ce qui constitue une menace pour la pérennisation du système de production agricole et la sécurité alimentaire.
- De plus, les conditions des infrastructures des abattoirs du pays et l'absence de contrôle de l'abattage par les autorités, non seulement favorisent le vol du bétail, mais également constituent un risque pour la santé de la population qui consomme de la viande sans aucune garantie sanitaire.

Les objectifs et résultats attendus

- Réduire le vol de bétail pour sécuriser et augmenter les revenus des éleveurs ;
- Jeter les bases d'un système national de traçabilité des bovins ;
- Assurer le contrôle sanitaire de l'abattage.

Résultats qui étaient attendus pour la fin de l'année 2015:

- Identification de 80% du cheptel bovin estimé à 1,2 à 1,3 million de têtes ;
- Mise en place d'un système permanent d'identification des bovins, qui est autonome financièrement à 80% ;
- Unification du système des « laissez-passer » pour le contrôle du mouvement des animaux ;
- Mise en place d'un système de contrôle sanitaire de base qui couvre 75 % des points d'abattage de bovin du pays.

3 : Les actions réalisées et résultats obtenus au 30 juin 2016.

- Au Au 30 septembre 2016, l'objectif d'identifier 80% des 1.2 millions de bovins du pays, a été atteint. Environ 950 000 têtes de bovins avaient été identifiées dont 756 662 têtes appartenant à 318,539 éleveurs propriétaires, étaient enregistrées dans la base de données informatisées, disponible en ligne 24h sur 24h.
- Du 30 Septembre 2016 au 13 septembre 2017, 109 600 nouveaux bovins ont été enregistrés de même que 47 223 éleveurs additionnels portant ainsi le nombre à **957 570** têtes de bovins et à **399 721** éleveurs dans la base de données informatisées.
- Chaque mois, en moyenne 15 000 nouveaux bovins sont enregistrés. Les bovins abattus sont aussi reportés dans la base de données
- Les cotisations des éleveurs se sont chiffrées à environ 40 millions. Avec ces cotisations, tous les agents vétérinaires ont été rémunérés, ainsi que les opérateurs de saisie des données et les gestionnaires du programme.
- Ces résultats ont été obtenus grâce à la réalisation des activités suivantes :
- Mise en place dans les 10 départements du pays et dans chacune des 140 communes de Comités de suivi départementaux et de Comités communaux de santé animale, réunissant tous les acteurs concernés de la société civile et de l'état (collectivités territoriales, agents vétérinaires, ONG, Police nationale, juge de paix, etc) pour accompagner le MARNDR dans la mise en œuvre et la gestion du système.
- Formation et accréditation commune par commune de plus de 1000 agents vétérinaires privés devant jouer le rôle de AIB «Ajan Idantikasyon Bèt» et AKA « Ajan Kontwòl Abataj » ;
- Mise en place d'un système de gestion autonome des intrants pour l'identification et la vaccination des animaux et pour l'enregistrement et la mise à jour de la base de données,

ceci dans le cadre d'un partenariat avec des organisations de la société civile et la délégation de la gestion à la Fédération nationale des producteurs de lait haïtiens (FENAPWOLA), un modèle de partenariat public et privé ;

- Déploiement d'une infrastructure nationale pour le stockage des vaccins dans chacune des 140 communes du pays, constituée d'une chambre froide centrale et de réfrigérateurs et congélateurs solaires périphériques ;
- Recrutement et formation d'une équipe de gestionnaires/opérateurs pour la gestion des intrants et la saisie des données du système, et ceci dans tous les 10 départements ;

- Tout ce travail a été le fruit d'une grande et permanente concertation que le MARNDR a entreprise depuis mars 2011 à partir du Forum sur la « sécurité du bétail et des biens agricoles », réalisé avec plusieurs institutions nationales dont les ministères de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, de la Justice et Sécurité publique, du Commerce et de l'Industrie, de la santé publique et de la population, la PNH, la Fédération Nationale de CASECs, les ONG du secteur de l'élevage et les associations d'agents vétérinaires et d'éleveurs ;
- Les 350 participants à ce forum avaient recommandé :
 1. Mise en place d'un système d'identification du bétail
 2. Moderniser le système de Contrôle du mouvement des animaux
 3. Contrôle de l'abattage
 4. Rétablir la Police rurale
 5. Adopter les mesures légales qui s'imposent

- Sur la question du contrôle du mouvement des animaux:
 - Conception et lancement du nouveau « laissez-passer » d'un format national unique, qui autorise le déplacement des animaux d'une commune à une autre et qui est délivré par les CASECs. Ce nouveau format du « laissez-passer » a été réalisé en concertation avec le Ministère de l'Intérieur et des collectivités Territoriales (MCI) et la Fédération Nationale des CASECs (FENACAH) .

- Sur la question du contrôle des bovins abattus:
 - Recensement des professionnels de l'abattage des bovins dans toutes les communes et 570 sections communales des 145 communes du pays de concert avec les collectivités locales ;
 - Lancement du recensement et de l'officialisation de tous les points d'abattage de bovin du pays ;

- Lancement du processus de formation et d'accréditation de 300 agents vétérinaires privés devant jouer le rôle de AKA « Ajan Kontwòl Abataj » qui doivent assurer deux fonctions au niveau des points d'abattage : l'inspection sanitaire et la collecte des boucles et des carnets ;
- Une étude générale sur la chaîne de l'offre de la viande a été programmée, ce qui permettra de :
 - Définir et caractériser l'offre et la demande en viande sur le marché national ;
 - Proposer des modèles d'abattoirs à mettre en place ;
- Le MARNDR et le MCI se sont entendus sur les modalités de mise en place d'un système d'émission d'un certificat d'origine pour la viande sortant des abattoirs comme première étape en vue de progresser sur la question des normes de commercialisation de la viande (circuits post-abattoir) et de leur application.

- Sur la question de la Police Rurale :

Le MARNDR a travaillé sur les grandes lignes d'un projet de « création d'une unité de la police des sections communales au sein de la PNH ». La note conceptuelle du projet a été présentée, discutée et approuvée par l'Etat major de la PNH et les responsables de la Sécurité publique au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique. Le projet devait être présenté au Conseil Supérieur de la PNH.

- Sur la question des dispositions légales :

En attendant une réforme en profondeur du code rural d'Haïti et de l'adoption des projets de lois sur la sécurité sanitaire, le Gouvernement a publié au journal officiel, en date du 4 août 2015, un arrêté Ministériel signé du Ministre du MARNDR (par délégation du Premier Ministre) qui réglemente les conditions d'identification, vaccination, déplacement et contrôle de l'abattage des bovins.

4 : Les moyens utilisés :

- Le MARNDR a systématiquement encouragé un partage de responsabilité avec les collectivités territoriales et les organisations de la société civile dans les départements et les communes ;
- Les moyens financiers mobilisés sont : Trésor public (18 millions de gourdes décaissés en 2013-2014), des cotisations des éleveurs évaluées à 35 millions de gourdes et un

appui d'autres bailleurs tels : la BID et la Banque mondiale pour l'achat du stock de départ des intrants (boucles, carnets, vaccins) et certains équipements comme les réfrigérateurs solaires).

Points critiques et défis actuels :

Perspectives

Les différentes perspectives ci-dessous sont tirées du Plan opérationnel du Programme national d'identification du bétail et du contrôle de l'abattage (MARNDP, 2012)

- Revoir avec le Ministère de l'Economie et des Finances le système de taxation des activités de vente de bétail et des redevances sur l'abattage;
- Lancé une opération pilote d'identification des équins (chevaux, mulets et ânes) et des chèvres.
- Initier la réhabilitation et/ou la construction de 10 grands abattoirs. Une étude est en cours sur le format et le mode de gestion à adopter. Probablement, un partenariat public et privé sera privilégié dans la gestion de ces structures ;